

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 Avril 2022 à 20 H 30**

Le douze Avril deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 5 Avril 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Quatorze) :**

M. Marc DELEIGUE, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, Mme Caroline MUSCELLA, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT, M. Régis BABOIS, M. Jean-Marie DUPLAY

**Absents(tes) au moment du vote (Cinq dont quatre pouvoirs) :**

M. Yves DELORME

Mme Lucie DANCETTE donne pouvoir à M. Pascal DANCETTE

M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT

Mme Catherine JEANTROUX donne pouvoir Mme Nadine EUKSUZIAN

Mme Marine BEGUE donne pouvoir à Mme Marine MATA

**Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX**

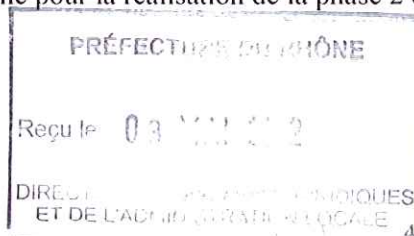
**Délibération n° 2022.032 : Création Aménagement Parc Municipal: Tranche 2 -  
Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat  
2022/2026 et du Conseil Départemental du Rhône**

Mme Marine MATA, Ajointe aux Finances, rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le Conseil Municipal par délibération du 3 Septembre 2020 avait validé le projet de création Aménagement d'un Parc Municipal pour un montant de 758 775 € HT/910 530 € TTC. Une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avait été sollicité par délibération le 11 Février 2021 et auprès du Conseil Départemental du Rhône par délibération du 8 Avril 2021 pour une phase 1 – Sécurisation pour un montant de 144 800 € HT/173 760 € TTC.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a attribué une subvention de 39 164 € et le Conseil Départemental une subvention de 15 000 €.

Il convient de procéder à la réalisation de la phase 2 de ce projet pour la somme restant soit 613 975 € HT /736 770 € TTC

Mme Marine MATA propose de solliciter à nouveau la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Départemental du Rhône pour la réalisation de la phase 2 du Parc Municipal.



Suite ...

<i>Montant de l'opération</i>
-------------------------------

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Honoraires MOE et BE	39 500.00 €	47 400.00 €
Travaux	574 475.00 €	689 370.00 €
<b>Total</b>	<b>613 975.00 €</b>	<b>736 770.00 €</b>

<i>Demandes de Subvention pour cette opération</i>
--

Subvention Région	50 %	306 987.50 € HT
Subvention Département	30 %	184 192.50 € HT
Autofinancement	20 %	122 795.00 € HT
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>613 975.00 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (16 voix POUR – 2 Abstentions Mmes Nadine EUKSUZIAN et Catherine JEANTROUX) :

- APPROUVE la réalisation de la phase 2 pour un montant de
- SOLLICITE une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat 2022/2026 à hauteur de 50 % soit un montant de 306 987.50 €
- SOLLICITE une demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30 % soit un montant de 184 192.50 €

Pour extrait conforme,  
A Sainte-Colombe, le 12 Avril 2022

Le Maire,  
Marc DELEIGUE



Transmis en Préfecture le : 27 AVR. 2022  
Affiché le : 03 MAI 2022